

L'accès pour tous à une connexion internet à haut débit en Wallonie

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 486 (2015-2016) 1
- **Question écrite du 15/09/2016**
 - de WARZEE-CAVERENNE Valérie
 - à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

La Commission européenne a établi comme objectif, au sein de son Agenda numérique pour l'Europe, qu'à l'horizon 2020 tous les ménages européens aient un accès à des débits de plus de 30 Mbps et qu'au moins la moitié d'entre eux aient une connexion internet supérieure à 100 Mbps.

Il est inutile de rappeler à Monsieur le Ministre qu'une meilleure connexion internet constitue un levier efficace de relance de l'économie. De fait, une bonne connexion internet constitue un moyen de lutte efficace contre l'isolement des entreprises et exploitations agricoles se situant en milieu rural. Une meilleure connexion leur permettant notamment d'avoir un accès aux marchés internationaux et de travailler de façon plus efficiente. C'est la raison pour laquelle, la Commission intime à ses États membres, aux diverses régions ainsi qu'aux collectivités locales d'adapter leurs programmes de développement rural afin que les TIC (Technologies de l'information et de la communication) et les connexions internet y occupent la place la plus adéquate possible.

Or, dans un article paru le 29 août dernier dans l'Avenir, on apprend que 435 000 habitations belges ne bénéficient pas, à l'heure actuelle, d'une connexion haut débit. Il convient de souligner que la majorité de ces habitations se situent en Wallonie.

Il faut rappeler que la Belgique souhaitait aller « plus loin » que le programme européen, en instaurant un plan pour un internet à très haut débit en Belgique 2015-2020. Le dessein de ce dernier étant, que d'ici 2020, la moitié des connexions belges possèdent un débit allant jusqu'à 1 Gps. De plus, il prévoit de déployer le plus rapidement possible les technologies mobiles à haut débit, telles que la 4G et le Long term evolution (LTE) Advanced, ainsi que de créer un cadre proactif pour la 5G sur l'ensemble du territoire. De cette manière, la Belgique sera à la pointe de « l'internet objets ». Pour ce faire, la plan prévoit dix-sept mesures

réparties en quatre grands thèmes. En étudiant ces dernières, on peut constater que la deuxième mesure prévoit notamment que « toutes les parties concernées se concerteront régulièrement au sujet du déploiement de l'internet à très haut débit : les pouvoirs publics impliqués (l'autorité fédérale, les régions et les villes), les opérateurs et les autres acteurs concernés. » La troisième mesure prévoit, quant à elle, « un cadre légal et réglementaire offrant suffisamment de sécurité juridique et d'incitants aux opérateurs pour qu'ils continuent à investir dans les nouvelles technologies réseau sans perdre de vue la concurrence sur le marché. » Enfin, la sixième mesure prévoit que « les pouvoirs publics stimulent l'utilisation du haut débit mobile là où il n'y a pas d'accès de haut débit fixe. ».

Monsieur le Ministre, qu'en est-il à l'heure actuelle de cette concertation entre les différents acteurs afin de faciliter le déploiement de l'internet à très haut débit sur l'ensemble du territoire belge ?

Plus précisément, quelles sont les mesures envisagées en Wallonie pour pallier à cette situation ?

La stimulation de l'utilisation du haut débit mobile est-elle envisagée dans les ruralités où l'accès au haut débit fixe est inexistant ?